

2026/14

MAIRIE DE SARGÉ SUR BRAYE

Département de Loir et Cher – Arrondissement de Vendôme

Extrait du registre des arrêtés

Arrêté N°013/2026

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le

ID : 041-214102352-20260424-2026013-AR



Objet : Travaux de voirie : pose d'un tuyau d'abreuvement en traversée de chaussée

Le Maire de la Commune de Sargé sur Braye,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2213-1 et L2213-2,
Vu le code de la route, notamment les articles R 411-30 et R 411-31 modifiés,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié et complété, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, modifiée et complétée, 1^{ère} et 8^{ème} partie,
Vu la demande de Monsieur Jérôme AUGIS demandant l'autorisation de la pose d'un tuyau d'eau d'abreuvement en traversée de voie au lieu-dit Les Masselinières,
Considérant que la circulation sera amenée à être perturbée et afin d'éviter tout accident aux passants,

ARRÊTE

Article 1 : La circulation sera perturbée au lieu-dit Les Masselinières en raison de la pose d'un tuyau d'abreuvement par enfouissement en traversée de route entre le 24 avril et le 07 mai 2026 pour une durée d'une journée calendaire.

Article 2 : La circulation sera interdite selon les besoins et la durée du chantier.

Article 3 : Le stationnement sera interdit aux abords du chantier.

Article 4 : La signalisation réglementaire se rapportant à ces travaux sera mise en place par le pétitionnaire.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur Jérôme AUGIS
- Le Major de la Brigade de Gendarmerie de Pezou

Cet arrêté sera affiché à la mairie de Sargé sur Braye

Fait à Sargé sur Braye, le 21 Avril 2026

Certifié exécutoire compte tenu
de la réception en Préfecture

le 21/04/2026

Et de la publication, le 21/04/2026

Le Maire,

Thierry WERBREGUE

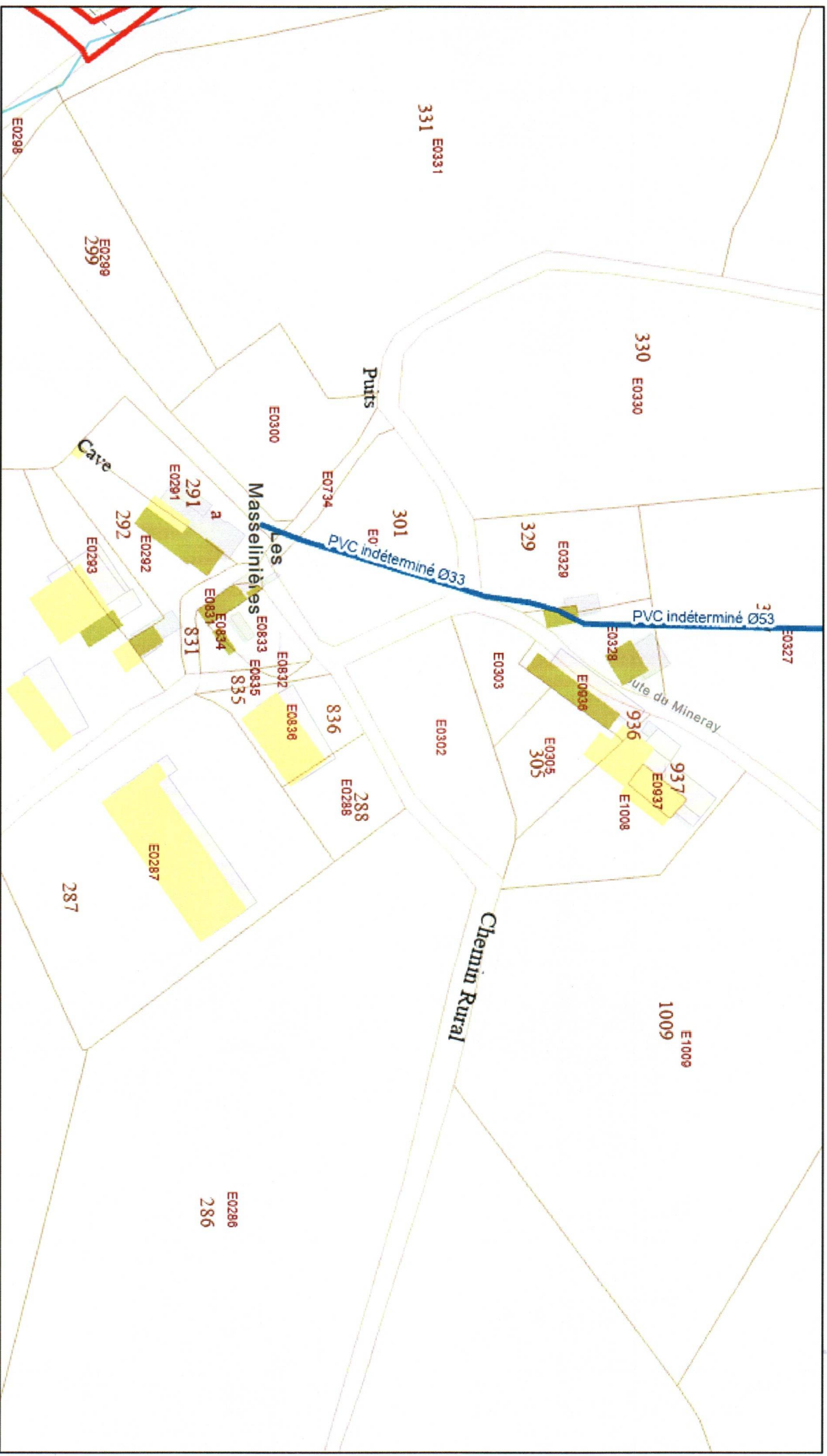
Le Maire,

Le Maire,

Thierry



LES MASSELINIERES



21/04/2026 14:06:53

Canalisations AEP (hors branchements)

Bâtiments

Bâtiments durs

Bâtiments légers

Parcelle

Etiquette section - parcelle

Commune

Renvoi de parcelle

0 85 170 340 ft
0 25 50 100 m

Sources: Esri, TomTom, Garmin, FAO, NOAA, USGS, © OpenStreetMap contributors, and the GIS User Community